

# ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL

Monsieur Marc PETIT  
Maire de Firminy et Conseiller Général  
Mairie  
42700 FIRMINY

Firminy le 01 Avril 2014

Monsieur le Maire,

A notre demande en tant que candidat, vous avez bien voulu vous déplacer et venir nous rencontrer sur le boulevard le vendredi 21 mars, nous tenons à vous en remercier.

Vous avez pu constater l'extrême dangerosité sur certaines parties du boulevard où le cheminement piéton est des plus périlleux. Nous insistons sur la présence d'une personne handicapée qui se déplace en fauteuil roulant. Celle-ci malheureusement est obligée de descendre sur la chaussée, le trottoir devant chez elle étant impraticable.

Nous vous rappelons par la présente vos engagements.

- La mise en place de feux comportementaux au niveau de l'amicale. Vous vous étiez engagé pour une installation les semaines 10 ou 11 correspondant à la période des vacances scolaires. Nous constatons que début Avril rien n'a été fait.
- La réalisation d'un plateau traversant à l'intersection du boulevard et de la rue des Perrières. L'accès pour les usagers devant être rendu plus aisé par la mise en place de feux ou la mise en priorité à droite, après étude voire expérimentation.
- La mise à niveau des trottoirs là où ils sont déformés par les racines des arbres.
- Lors de notre discussion vous avez pris des notes et vous nous avez assuré que nous serions associés aux études et conviés, dans les meilleurs délais, à une visite sur site avec les techniciens du Conseil Général et les techniciens de la ville. Nous insistons sur ce point, car ceux qui sont placés aux premières loges des nuisances et du danger ont bien évidemment leur mot à dire.

Nous attendons toujours le bon vouloir des uns et des autres pour régler le problème du trafic poids lourds et du transit des matières dangereuses.

La réalisation de la déviation de la RD 500 demandera malheureusement de nombreuses années. Pour autant nous n'acceptons plus de vivre dans le quartier le plus pollué de la ville. Le Maire de la commune doit prendre des dispositions pour que ses concitoyens vivent dans les meilleures conditions de vie possible.